

IMMÉDIATEMENT

En cas de morsure, griffure ou contact sur peau lésée

- Nettoyage de la zone cutanée à l'eau et au savon puis rinçage.
- Désinfecter pendant au moins 5 minutes avec :
 - du **Dakin** stabilisé (hypochlorite de sodium à 0,5 %, eau de Javel à 2,6 % de chlore actif dilué au 1/5),
 - ou de l'alcool à 70°.

En cas de projection cutanée

• Laver aussitôt à l'eau courante ou avec la douche de sécurité à jet diffus pendant au moins 5 minutes.

En cas de projection oculaire

- Rincer abondamment à l'eau courante pendant au moins 5 minutes, en écartant les paupières, tête inclinée vers le bas.
- Les lentilles cornéennes s'éliminent lors du lavage sinon ne pas tenter de les retirer.
- Ne pas utiliser de collyre ou de solutions oculaires.
- Toujours consulter un ophtalmologiste.

Consulter dans les 4 heures le médecin référent du site :

- Afin d'évaluer le risque infectieux VIH, VHB, VHC, autres infections (cf. les coordonnées figurant sur la fiche conduite à tenir en cas d'AES du site).
- Signaler votre **statut vaccinal** (hépatite B, tétanos, monkeypox, rage).
- Signaler les risques (OGM, MGM, cellules humanisées, germes pathogènes dont herpes virus B, SIV, STLV), vecteurs viraux.
- Une **exploration chirurgicale** et/ou un **avis ophtalmologique**, des prélèvements biologiques et des examens sérologiques pourront être demandés.
- Un traitement (antibactérien/antiviral) et une vaccination pourront être proposés.

DANS TOUS LES CAS

- Faire une déclaration d'accident du travail (certificat médical nécessaire).
- Avertir l'assistant de prévention et consigner l'accident dans le registre santé et sécurité.
- Notifier l'accident au **conseiller de prévention**.
- Informer le médecin du travail.
- Placer l'animal mordeur/griffeur en zone de surveillance.
- Assurer le **suivi** médicochirurgical et prévenir de toute **complication** locale ou générale.

PRÉVENTION

- Utiliser les gestes spécifiques de prévention et/ou manipuler les animaux avec le matériel de protection adapté (gants renforcés, cages avec grille mobile, matériel de contention...).
- EPC et EPI.
- Règles d'hygiène strictes (lavage des mains fréquent, douche en fin de poste).
- Statut et surveillance sanitaire des PNH.
- Information et formation préalable.







Rédaction : SCMP - Réalisation : Audrey Raudin (DRH - MO) - Impression : service reprographie - Inserm/AdS - MAJ juin 2024